

PROCES-VERBAL
De la réunion du Conseil Municipal
Du lundi 10 novembre 2025 à 20h00

Par convocations individuelles adressées le 5 novembre 2025 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le 10 novembre 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur MORA Bruno, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno Mora, Sylvain Lheullier, Joël Colleau, Hyacinthe Garcia, Jean-Paul Ascon, Christelle le Goff, Maud Marini,

Absents : Messieurs Domingues Bernard, Duclos Thierry, De Arcangelis Bruno, Courtade Mathieu et Madame Turon Labar Fabienne

Madame Christelle Le Goff est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 8 septembre 2025
2. Délibération assiette coupe de bois (ONF)
3. Délibération pour demande de subvention DETR et FAR pour réfection de la toiture de la salle multi activités
4. Délibération pour le Fond de Solidarité Complémentaire (FSL)
5. Délibération pour la Participation Sociale Complémentaire (PSC)
6. Délibération pour l'autorisation de Transfert de Charges (CLECT)
7. Changement des horaires d'ouverture de la mairie

Questions diverses :

1) Approbation du procès-verbal du 8 septembre 2025 :

Pour donner suite à l'envoi du compte rendu joint à la convocation, Monsieur le Maire demande aux conseillers leurs observations.

Les membres du conseil municipal n'ayant pas d'observations à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 8 septembre 2025, Monsieur le Maire informe que celui-ci est approuvé à l'unanimité.

7 Pour, 0 Contre et 0 Abstention.

2) Délibération assiette coupe de bois (ONF) :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'ONF propose pour l'année 2026 des coupes d'éclaircissements des parcelles 14_b et 17_u pour préserver et permettre aux jeunes arbres de grandir.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de voter à main levée :

0 Abstention

0 Contre

7 Pour

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'approuver cette décision.

3) Délibération pour demande de subvention DETR et FAR pour la réfection de la toiture de la salle multi activités :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander une subvention auprès du Département (FAR) et de l'Etat (DETR) pour la réfection de la toiture de la salle multi activités. Monsieur le Maire demande aux Conseillers de voter à main levée :

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de voter à main levée :

Le vote est effectué à main levée :

0 Abstention

0 Contre

7 Pour

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver cette décision.

4) Délibération pour le Fond de Solidarité Logement (FSL)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Direction de la Solidarité du Conseil Départementale a sollicité, comme tous les ans, la commune pour une demande de participation au FSL (Fonds de Solidarité Logement). Ce fonds permet de venir en aide aux personnes en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement et aussi en cas d'impossibilité d'assumer les charges d'énergie, d'eau, de services téléphoniques et les charges de loyers et d'assurance. Cette contribution pour l'année 2025 s'élèverait à 220€.

Il propose à l'assemblée délibérante d'accepter la demande de participation au FSL et propose le vote à main levée :

0 Abstention

0 Contre

7 Pour

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver cette décision.

5) Délibération pour la Participation Sociale Complémentaire (PSC) :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au 1^{er} janvier 2026, la collectivité est dans l'obligation de proposer et participer financièrement à une complémentaire santé pour ses agents territoriaux. Pour ce faire, le centre de gestion a organisé, pour l'ensemble des collectivités, un appel d'offres auprès de plusieurs organismes. La mutuelle Mutuallis a été retenue à l'issue de l'analyse des offres. Chaque collectivité a la possibilité d'adhérer pour permettre aux agents d'avoir une couverture santé. Pour aider et inciter les agents à prendre une complémentaire santé, le conseil municipal après discussion, décide d'adhérer au contrat groupe pour la santé et de fixer la participation à hauteur de 25€ par mois et par agent.

Il propose à l'assemblée délibérante et après avoir informé les conseillers de ce souhait, de voter à main levée :

0 Abstention

0 Contre

7 Pour

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision de Monsieur le Maire.

6) Délibération pour l'autorisation de Transfert de Charges (CLECT)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal doit délibérer, à la demande de la Communauté des Communes Adour Madiran et suivant le rapport de la CLECT, sur le sujet de la régularisation du transfert de la compétence « jeunesse » sur la commune de Maubourguet à la Communauté des Communes Adour Madiran.

Il propose à l'assemblée délibérante et après avoir informé les conseillers de ce souhait, de voter à main levée :

0 Abstention

0 Contre

7 Pour

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision de Monsieur le Maire.

7) Changement des horaires d'ouverture de la mairie :

A la suite de plusieurs requêtes d'administrés, Monsieur la Maire propose au conseil municipal de modifier les horaires d'ouverture de la mairie à savoir le lundi, mercredi et jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, le mardi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Monsieur le Maire propose d'approuver ces nouveaux horaires.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision de Monsieur le Maire à partir du 1^{er} décembre.

Questions diverses :

- Projet école : l'aménagement du préau ainsi que la rénovation énergétique de l'école de Tostat est en cours. Pour Février 2026, le portage des repas pour la cantine sera en liaison chaude par le lycée Adriana. La chaudière de pellets est en cours de mise en service. La Communauté des Communes prend en charge la facture EDF pour l'école à partir de décembre 2025
- Les décorations de Noël se feront le weekend du 22 novembre 2025

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21 heures 40.

Monsieur Le Maire,

Bruno MORA

Secrétaire de séance

Christelle Le Goff